

## Infos-clés

### Mandants

Etat de Genève - DETA - SR  
Mr Bulliard (+41 22 546 63 14)

### Contexte

La population genevoise, à l'instar des autres habitants des régions urbaines, est quotidiennement exposée à un bruit du trafic routier dépassant les valeurs limites légales. La législation fédérale oblige les cantons et les communes à assainir leurs routes afin de réduire les nuisances sonores en dessous de limites légales (avant 2015 pour les routes nationales et avant 2018 pour les routes cantonales et communales). Le canton de Genève, en tant que propriétaire de l'ensemble de son réseau routier, a établi un programme d'assainissement. Le canton est divisé en quatre secteurs répartissant équitablement les kilomètres de route à assainir. En tant que spécialiste trafic, RGR fait partie de trois groupements sur quatre:

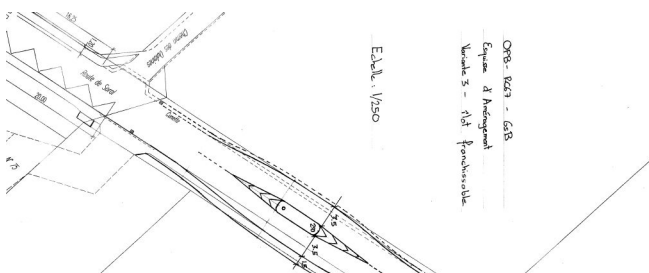
- Techroute (pilotage AJS);
- URAC (pilotage Urbaplan);
- GSB (pilotage Amsler et Bombeli SA).

### Prestations

Dans le cadre des OPB, le bureau RGR est chargé d'établir le plan de charges des tronçons à assainir pour l'horizon d'assainissement fixé à +20 ans au début de l'étude (. Il doit également établir une analyse qualitative de ces tronçons qui comprend les points suivants:

- pourcentage de véhicules bruyants et non bruyants au sens de l'OPB;
- Identification du rapport Heure de pointe/Heure creuse;
- Identification des charges diurnes (6h-22h) et nocturnes (22h-6h);
- Comportements routiers: vitesses et agressivité de conduite;
- Bilan des dysfonctionnements;
- Propositions d'assainissements à la source.

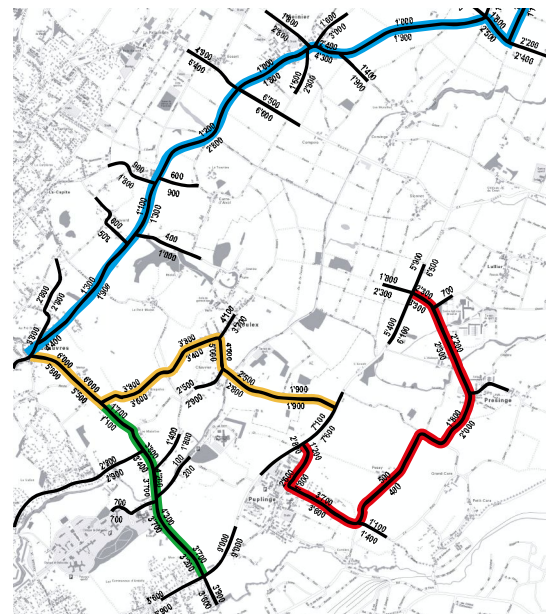
Proposition d'aménagement sur la route cantonale 67 - Lully



Ave Louis-Pictet (RC75) - dépassement des VLI avant assainissement pour 10 bâtiments



Plan de charges prévisionnel sur les routes cantonales RC 53, RC54, RC55 et RC 56



Proposition d'aménagement sur la route cantonale 67 - Sorat

